



Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le mercredi 24 mai 2017 à 15 h, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Jean A. Lalonde, à laquelle sont présents les membres suivants : le maire de la ville de L'Île-Perrot, Marc Roy, le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Claude Pilon.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général, Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains et madame France D'Amour, greffière.

Est absent, le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Paul Herrbach.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

CA 17-05-24-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

d'ouvrir la séance à 15 h 02.

Proposition adoptée.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CA 17-05-24-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Marc Roy** et résolu

d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Proposition adoptée.

3. **PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **SUIVI DES RÉOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF**

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, fait le suivi des résolutions adoptées au comité administratif.

3.2 **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2017 : ADOPTION**

CA 17-05-24-03 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 6 avril 2017 tel que présenté.

Proposition adoptée.

3.3 **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 AVRIL 2017 : ADOPTION**

CA 17-05-24-04 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif du 18 avril 2017 tel que présenté.

Proposition adoptée.



#### 4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

##### 4.1 **RETOUR SUR LA PARTICIPATION AU PROGRAMME PARTENARIATS MUNICIPAUX POUR L'INNOVATION EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL (PMI-DEL) AU BURKINA FASO : INFORMATION**

Madame Marie-Loup Tremblay, commissaire à l'industrie agroalimentaire du CLD Vaudreuil-Soulanges, présente le bilan de la mission exploratoire effectuée au Burkina Faso dans le cadre du programme Partenariats municipaux pour l'innovation et le développement économique local (PMI-DÉL).

#### 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

##### 5.1 **GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

##### 5.1.1 **LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE**

**CA 17-05-24-05** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Marc Roy**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

**de recommander** au conseil de la MRC l'adoption de la liste MRC 17-05-24 des comptes payés, à payer et des dépôts directs.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 17-05-24, le tout en fonction du budget adopté ».

  
\_\_\_\_\_  
Guy-Lin Beaudoin

**Proposition adoptée.**

##### 5.1.2 **APPUI, PUBLICITÉS, COMMANDITES ET INVITATIONS**

##### 5.1.2.1 **VINS ET FROMAGES DU CENTRE D'ARCHIVES DE VAUDREUIL-SOULANGES : INVITATION**

Les membres du comité administratif prennent connaissance de la demande et de la grille d'analyse de la MRC et conviennent de ne pas donner suite en raison de l'analyse défavorable.

##### 5.1.2.2 **TOURNOI DE GOLF COOP-GIMA 2017 : DEMANDE DE COMMANDITE**

Les membres du comité administratif prennent connaissance de la demande et de la grille d'analyse de la MRC et conviennent de ne pas donner suite en raison de l'analyse défavorable.

##### 5.1.2.3 **APCHQ - 40E TOURNOI DE GOLF 2017 : DEMANDE DE COMMANDITE**

Les membres du comité administratif prennent connaissance de la demande et de la grille d'analyse de la MRC et conviennent de ne pas donner suite en raison de l'analyse défavorable.

##### 5.1.2.4 **ÉVÈNEMENT PORTES OUVERTES SUR LES FERMES DU QUÉBEC : OFFRE DE PARTENARIAT**

Les membres du comité administratif prennent connaissance de la demande et de la grille d'analyse de la MRC et conviennent de ne pas donner suite en raison de l'analyse défavorable.



### 5.1.2.5 MRC BEAUHARNOIS-SALABERRY - CAMPAGNE DE SENSIBILISATION « BON PIED, BON ŒIL » - PROMOTION DU RESPECT DES RÈGLES DU CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE : DEMANDE D'APPUI

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la MRC de Beauharnois-Salaberry par résolution numéro 2017-04-106 de demander au ministère de la Sécurité publique de tenir une campagne de sensibilisation nationale de type « Bon pied, Bon œil » ayant pour objectif de sensibiliser davantage les citoyens à l'importance d'agir et de se comporter de façon sécuritaire aux intersections et aux passages piétonniers;

CONSIDÉRANT QUE la campagne de sensibilisation de la MRC de Beauharnois-Salaberry en 2016 a connu un grand succès;

CONSIDÉRANT QUE le bilan routier du Québec pour l'année 2016 démontre une hausse préoccupante des décès chez les piétons;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des piétons est un enjeu prioritaire et que la protection des usagers de la route les plus vulnérables doit être collectivement prise en charge;

POUR CES MOTIFS,

**CA 17-05-24-06** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

**d'appuyer** la MRC de Beauharnois-Salaberry dans sa demande au ministère de la Sécurité publique de tenir une campagne de sensibilisation nationale de type « Bon pied, Bon œil » ayant pour objectif la promotion du respect des règles du *Code de la sécurité routière* et de l'importance du partage sécuritaire de la route entre ses différents usagers.

**Proposition adoptée.**

### 5.1.3 CRÉATION D'UNE PETITE CAISSE POUR FONDS D'URGENCE : ENTÉRINEMENT

CONSIDÉRANT la nécessité de créer une petite caisse pour les situations d'urgences en sécurité publique et civile;

CONSIDÉRANT que cette petite caisse permettra d'améliorer l'efficacité administrative en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles à même le fonds réservé pour poursuites et autres éventualités;

POUR CES MOTIFS,

**CA 17-05-24-07** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Marc Roy**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

**d'entériner** la création d'une petite caisse d'un montant de 3 000 \$ pour les urgences en sécurité incendie et civile.

**Proposition adoptée.**

## 5.2 GREFFE ET LÉGISLATION

### 5.2.1 TABLE DE TRAVAIL DU RÈGLEMENT MUNICIPAL HARMONISÉ (RMH) 330-1 : SUIVI

Madame France D'Amour, greffière, fait un retour sur la table de travail pour le projet de règlement municipal harmonisé (RMH) 330-1 qui a pour objet d'alléger la réglementation quant au stationnement de nuit en période hivernale avec la mise en opération d'une ligne téléphonique d'information.



## 5.3 BÂTIMENTS

### 5.3.1 PÔLE CIVIQUE : SUIVI

Ce point est reporté au conseil du 24 mai 2017.

### 5.3.2 REMISE EN ÉTAT DES LOCAUX 27 ET 27A DU 2555 RUE DUTRISAC À VAUDREUIL-DORION : SUIVI

Madame France D'Amour, greffière, informe que l'ouverture de soumissions dans le cadre de l'appel d'offres pour la remise en état des locaux 27 et 27A du 2555 rue Dutrisac à Vaudreuil-Dorion a eu lieu le 23 mai 2017. L'octroi de contrat devrait avoir lieu à la séance du conseil du 24 mai 2017 au plus bas soumissionnaire conforme.

## 6. COMMUNICATION

Aucun sujet traité.

## 7. RESSOURCES HUMAINES

### 7.1 INSPECTEURS (2) AU FONDS DE VOIRIE RÉGIONAL - POSTES POUR ÉTUDIANTS : OCTROI DE CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE

CONSIDÉRANT le nombre de carrières et sablières sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT les besoins au Fonds de voirie régional pendant la période estivale;

CONSIDÉRANT les candidatures aux postes d'inspecteurs au fonds de voirie régional et les références qui ont été recueillies;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des inspecteurs doit être respectée en leur fournissant des panneaux aimantés à être installés sur leur véhicule, ainsi que des dossards orange et des casques de sécurité, identifiés à la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la demande de financement (résolution numéro CA 17-01-18-06) dans le cadre d'Emplois d'été Canada 2017 a été approuvée;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 320 00 141;

POUR CES MOTIFS,

**CA 17-05-24-08** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** et résolu

**d'octroyer** un contrat de travail à durée déterminée à messieurs Frédéric Lecompte-Lasalle et Jean-Michel Brunet, pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2017 au 18 août 2017, tous les deux (2) à titre d'inspecteur au Fonds de voirie régional, pour un maximum de trente (30) heures par semaine, selon la classe 1, échelon 1 de la convention collective et **d'autoriser** le directeur général ou le directeur général adjoint à **signer** les contrats de travail.

**Proposition adoptée.**

## 8. SÉCURITÉ

### 8.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

#### 8.1.1 PROBLÈME DE COMMUNICATION DU SERVICE 3-1-1 : SUIVI



Monsieur Sébastien Labelle, conseiller en sécurité incendie et civile, résume les problèmes vécus par des secteurs de Vaudreuil-Soulanges avec le service 3-1-1 lors des inondations printanières. Le problème majeur se situait au niveau des lignes cellulaires et leur tour de télécommunication. Une rencontre avec tous les fournisseurs de télécommunication aura lieu pour revoir le protocole de transmission des appels.

## **8.2 SÉCURITÉ INCENDIE**

### **8.2.1 ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LES CAMIONS DE CUISINE DE RUE : SUIVI**

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, fait un suivi sur le nombre de municipalités ayant consenti à signer l'entente intermunicipale pour les camions de cuisine de rue.

## **8.3 SÉCURITÉ CIVILE**

### **8.3.1 MOTION DE FÉLICITATIONS AUX MAIRES ET AUX EMPLOYÉS DES MUNICIPALITÉS TOUCHÉES PAR LES INONDATIONS DES MOIS D'AVRIL ET MAI 2017**

**CA 17-05-24-09** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

**de faire parvenir** une lettre de félicitations à tous les maires et employés des municipalités touchées par les inondations printanières 2017 afin de souligner leur travail extraordinaire et leur excellente gestion dans cette situation de crise.

**Proposition adoptée.**

### **8.3.2 MÉMOIRE D'ÉQUITERRE ET DE ENVIRONMENTAL DEFENSE SUR LA TRAVERSE DES RIVIÈRES DANS LE PROJET ÉNERGIE EST : INFORMATION**

Monsieur Simon Richard, conseiller en communication et responsable des relations avec le milieu, informe qu'un mémoire d'Équiterre et de Environmental Defense sera publié sous peu et qu'il portera sur des études techniques sur la traverse des rivières des pipelines dans le projet Énergie Est.

## **9. COUR MUNICIPALE**

Aucun sujet traité.

## **10. ENVIRONNEMENT**

### **10.1 MATIÈRES RÉSIDUELLES**

#### **10.1.1 TRICENTRIS - DEMANDE DE POURVOI EN CONTRÔLE JUDICIAIRE : SUIVI**

Madame France D'Amour, greffière, fait un suivi sur la demande de pourvoi en contrôle judiciaire dans le dossier Tricentris.

#### **10.1.2 TRICENTRIS - SUBVENTION : INFORMATION**

Monsieur Simon Richard, conseiller en communication et responsable des relations avec le milieu, informe que suite à l'entente de la MRC et Tricentris, cette dernière verse une somme de 75 000 \$ annuellement à la MRC pour les besoins en communication dans le cadre de la gestion des matières résiduelles. Le premier projet de communication sera un guide destiné aux ICI (industries, commerces, institutions).



## 11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

### 11.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

#### 11.1.1 AVIS DE CONFORMITÉ

##### 11.1.1.1 MUNICIPALITÉ DES COTEAUX - RÈGLEMENTS NUMÉRO 221 ET 222

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 221 a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 19 concernant les abris d'auto et les garages privés détachés;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 222 a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 19 afin d'ajouter un usage dans la classe d'usages « commerce de village C-1 » et d'ajouter des normes concernant les poulaillers;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéro 221 et 222 de la municipalité des Coteaux indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

**CA 17-05-24-10** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

**que** le comité administratif **émette** les certificats de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéro 221 et 222 de la municipalité des Coteaux.

**Proposition adoptée.**

##### 11.1.1.2 VILLE DE L'ÎLE-PERROT - RÈGLEMENT NUMÉRO 677

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 677 a pour objet de remplacer le Règlement numéro 583 et tout règlement ou disposition de règlement ayant trait aux permis et certificats;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 677 de la ville de L'Île-Perrot indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

**CA 17-05-24-11** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

**que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 677 de la ville de L'Île-Perrot.

**Proposition adoptée.**

##### 11.1.1.3 VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT - RÈGLEMENT NUMÉRO 437-40

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 437-40 a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 437 afin d'autoriser la garde de poules comme usage additionnel à l'usage habitation unifamiliale (h1);

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 437-40 de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

**CA 17-05-24-12** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu



**que** le comité administratif **émette** les certificats de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 437-40 de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

**Proposition adoptée.**

**11.1.1.4 MUNICIPALITÉ DES CÈDRES - RÈGLEMENTS NUMÉRO 291-5-2017, 304-9-2017, 345-4-2017 ET 395-4-2017**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 291-5-2017 a pour objet de modifier le Règlement de lotissement numéro 291-2007 et ses amendements afin d'assurer la concordance aux dispositions modifiées du schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges relativement aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 304-9-2017 a pour objet de modifier le Règlement du Plan d'urbanisme numéro 304-2008 et ses amendements afin d'assurer la concordance aux dispositions modifiées du schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges relativement aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 345-4-2017 a pour objet de modifier le Règlement de permis et certificats numéro 345-2012 et ses amendements afin d'assurer la concordance aux dispositions modifiées du schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges relativement aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 395-4-2017 a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de modifier le nombre de logements pour les usages mixtes, le nombre d'étages d'un bâtiment pour certains usages dans certaines zones; modifier les dispositions sur les enseignes, les stationnements et sur certains autres usages accessoires et ouvrages et intégrer les dispositions du schéma d'aménagement sur les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR), des Règlements numéro 291-5-2017, 304-9-2017, 345-4-2017 et 395-4-2017 de la municipalité des Cèdres indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

**CA 17-05-24-13** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

**que** le comité administratif **émette** les certificats de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéro 291-5-2017, 304-9-2017, 345-4-2017 et 395-4-2017 de la municipalité des Cèdres.

**Proposition adoptée.**

**11.1.1.5 VILLE D'HUDSON - RÈGLEMENTS NUMÉRO 685.1-2017 ET 685.2-2017**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 685.1-2017 vise à modifier à nouveau le Règlement numéro 526 concernant le zonage - Clôtures, murets et haies;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 685.2-2017 vise à modifier à nouveau le Règlement numéro 526 concernant le zonage - Usages dérogatoires, droits acquis et zone R-10;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéro 685.1-2017 et 685.2-2017 de la ville d'Hudson indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

**CA 17-05-24-14** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu



que le comité administratif **émette** les certificats de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéro 685.1-2017 et 685.2-2017 de la ville d'Hudson.

**Proposition adoptée.**

#### **11.1.1.6 VILLE DE SAINT-LAZARE - RÈGLEMENTS NUMÉRO 1010 ET 1011**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1010 a pour objet de modifier le Plan d'urbanisme numéro 770 aux fins d'assurer la conformité au schéma révisé par le Règlement 167-20 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1011 a pour objet de modifier la Réglementation d'urbanisme aux fins d'assurer la conformité au schéma révisé par le Règlement 167-20 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéro 1010 et 1011 de la ville de Saint-Lazare indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

**CA 17-05-24-15** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

que le comité administratif **émette** les certificats de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéro 1010 et 1011 de la ville de Saint-Lazare.

**Proposition adoptée.**

#### **11.1.1.7 VILLE DE VAUDREUIL-DORION - RÈGLEMENT NUMÉRO 1275-255**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1275-255 a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 1275 afin de remplacer les normes édictées à l'article 3.2.32 relatif aux marges latérale et arrière adjacentes à une voie ferrée;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 1275-255 de la ville de Vaudreuil-Dorion indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

**CA 17-05-24-16** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

que le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 1275-255 de la ville de Vaudreuil-Dorion.

**Proposition adoptée.**

## **12. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)**

### **12.1 ZONES INONDABLES : INFORMATION**

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, informe que le comité de coordination du mardi 30 mai 2017 portera sur la révision du zonage et des droits acquis.

### **12.2 MANDAT D'ORTHO-PHOTOS SUITE AUX INONDATIONS : INFORMATION**





Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, informe que la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a procédé à la prise d'ortho-photos suite aux inondations dans les municipalités de Vaudreuil-Soulanges incluses sur son territoire et la MRC a profité de l'occasion pour leur donner le mandat d'effectuer aussi la prise d'ortho-photos pour les municipalités hors CMM.

### 13. DÉVELOPPEMENT

#### 13.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

##### 13.1.1 COMITÉ DIRECTEUR DU FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR) POUR LA MONTÉRÉGIE : DÉSIGNATION D'UN SUBSTITUT

CONSIDÉRANT QUE le Comité directeur du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) pour la Montérégie est composé de l'ensemble des préfets de chaque MRC sur le territoire de la Montérégie;

CONSIDÉRANT QUE chaque MRC est invitée à désigner un membre substitut pour siéger à ce comité en cas d'absence de son préfet;

POUR CES MOTIFS,

**CA 17-05-24-17** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Marc Roy**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** et résolu

**que** monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, **soit nommé** à titre de membre substitut au Comité directeur du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) en cas d'absence de son préfet.

**Proposition adoptée.**

##### 13.1.2 PÔLE LOGISTIQUE - RENCONTRE AVEC LE MINISTRE MOREAU : INFORMATION

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, informe qu'une rencontre avec le ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes, monsieur Pierre Moreau, aura lieu le 25 mai 2017 à Québec pour un suivi dans le dossier du Pôle logistique.

#### 13.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

##### 13.2.1 COMITÉ D'ACTION LOCAL VAUDREUIL-SOULANGES (CALVS) : POSITIONNEMENT

Ce point est reporté à la séance du conseil du 24 mai 2017.

### 14. AFFAIRES NOUVELLES

#### 14.1 RAPPORT DE LA RENCONTRE AVEC L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) : INFORMATION

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, informe que dans le cadre du projet de loi 132, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) approuve la protection de lieux humides et hydriques, mais demande au législateur de réviser en profondeur ce projet de loi pour s'assurer qu'il atteindra ses objectifs tout en respectant l'autonomie et les pouvoirs municipaux.



**15. RAPPORT DES ÉLUS**

Aucun sujet traité.

**16. LOGEMENT SOCIAL**

**16.1 LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CA 17-05-24-18** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Marc Roy**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

de lever la séance à 15 h 57.

Proposition adoptée.

**16.2 REPRISE DE LA SÉANCE**

**CA 17-05-24-19** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

de reprendre la séance à 16 h 15.

Proposition adoptée.

**16.3 COMPTE RENDU DU COMITÉ SUR LA GESTION DU LOGEMENT SOCIAL :  
ADOPTION**

**CA 17-05-24-20** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Marc Roy**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

d'adopter le compte rendu du comité sur la gestion du logement social du  
24 mai 2017 tel que présenté.

Proposition adoptée.

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS**


Aucune question n'est posée par les citoyens.

**18. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**CA 17-05-24-21** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

que la séance soit levée à 16 h 15.

Proposition adoptée.

  
JEAN A. LALONDE  
Préfet

  
GUY-LIN BEAUDOIN  
Directeur général et secrétaire-trésorier